Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213501315-20261105-DCM2026_X_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'HERMITAGE (ILLE ET VILAINE)
EN DATE DU 3 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois novembre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de L'HERMITAGE s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la salle Xavier Grall sous la présidence de monsieur Vincent LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-huit octobre conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le vingt-huit octobre deux mille vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice.....: 27
Nombre de conseillers présents ..... : 20 puis 21 à 20h20 (arrivée de Mme Riand Colliaux)
Puis 22 à 21h (arrivée de Mr Dugué)
Nombre de conseillers votants ..... : 23 puis 24 à 20h20 (arrivée de Mme Riand Colliaux)
Puis 25 à 21h (arrivée de Mr Dugué)
Date d'affichage des délibérations.....:

Présents : Mr LE BORGNE, Maire, Mme JOUET, Mr ECOLLAN, Mme NOBE, Mr CANAL, Mme RIAND COLLIAUX, Mr POISLANE, Mme LEMOINE, Mr JOUANNY-RAMEY, adjoints, Mme PREIS, Mr BERTHELIER, Mr CORDIER, Mme JUET, Mme LE BAIL CHEVREAU, Mme BIDAUX, Mr LANGNER, Mr DUGUE, Mme MOUSSART, Mr FERRE, Mme RAOUL, Mme HERRY, Mr TILLON.

Excusés : Mme LE BECHEC (pouvoir à Mr Canal), Mme FONTAINE (pouvoir à Mme Herry) Mr LEGRAND (pouvoir à Mme Le Bail Chevreau)
Absents : Mr Dafé, Mr Epert

Mme Le Bail Chevreau a été élue secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Mr le Maire soumet le procès-verbal du 6 octobre, qui est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION 2026 – X - 04 – RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE RENNES METROPOLE 2025
(Rapporteur : Mme Nobé)

L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que soit réalisé un rapport retraçant l'activité des établissements publics de coopération intercommunale.
Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39, ce rapport doit faire l'objet d'une communication en séance publique auprès du Conseil Municipal.

Mme Nobé présente et commente le rapport annuel d'activités et de développement durable 2025 de Rennes Métropole.

Ce rapport présente les principales informations sur les diverses actions menées par la Métropole dans le champ des compétences qu'elle assure sous trois thématiques : « la préservation des ressources », « les solidarités métropolitaines », et « au cœur des transitions ».

Concernant la préservation des ressources :

- Travail sur le PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial 2025-2030 (adopté en octobre 2025) pour contribuer à la neutralité carvone et améliorer la qualité de l'air
- SAGE Vilaine : document réglementaire élaboré par la CLE Commission Locale de l'Eau, pour atteindre 100% des masses d'eau en bon état écologique d'ici 2050
- Quais de vilaine : aménagement en cours d'ici 2029 pour l'adaptation au changement climatique et rétablir un lieu de promenade avec désimperméabilisation de 5000m²
- Transition agricole et alimentaire : accompagnement des communes dan le cadre du Programme Alimentaire Territorial
- Déchets : une évolution des collectes (nouveau marché public) et tri des déchets alimentaires

Solidarités métropolitaines :

- PLH : contractualisation du PLH 2023-2028 dans toutes les communes
- Nouveau site web Rennes, Ville et Métropole pour faciliter l'accès aux services publics

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa notification ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 035-213501315-20261105-DCM2026_X_04-DE

Au cœur des transitions :

- Réseau STAR : Nouvelle DSP attribuée à Keolis Rennes Métropole 2026-2032, développement de l'offre trambus, augmentation du réseau de bus vers les communes, vélo star 100% électrique en 2028
- La Janais : pôle d'excellence industrielle au service des nouvelles activités industrielles et future usine Safran Turbine Airfoils
- Rennes capitale de l'IA : Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense à Bruz (AMIAD) et lancement du cluster breton SequoIA

Le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité et de développement durable de Rennes Métropole pour l'année 2025

Pour extrait conforme,
Le 3 novembre 2026

La secrétaire de séance,
Dorothée LE BAIL CHEVREAU



Le Maire
Vincent LE BORGNE



La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa notification ou de sa publication.